

LA PROBLÉMATIQUE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES DU DÉPISTAGE
DU CANCER COLORECTAL EN RÉGION BRUXELLOISE

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

C.R. N° 13 (2014-2015)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Monsieur le député, vous avez souligné à juste titre une des nombreuses difficultés provoquées par le transfert des compétences en matière de Santé.

Pour rappel, depuis 2009, la Communauté française organise un dépistage du cancer colorectal qui consiste à rechercher du sang occulte dans les selles pour toute personne âgée de 50 à 74 ans ne présentant pas de facteurs de risques, ni de symptômes, et ceci tous les deux ans. Vous avez rappelé le rôle central du médecin généraliste dans ce programme.

Le Centre communautaire de référence des cancers (CCR) est agréé pour coordonner ce programme. Dans le cadre du décret du 4 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, la compétence a été transférée à notre institution.

J'ai eu l'occasion de rencontrer les acteurs-clés de ce programme lundi dernier. En effet, la Fondation contre le cancer, partenaire du Centre de référence, a inauguré un côlon géant sur la place de la Monnaie. Il s'agit d'un outil de sensibilisation du public au dépistage. Celui-ci, bien qu'indolore et simple, est encore insuffisamment connu et entouré de certains tabous que la campagne de la Fondation contre le cancer vise à lever par une information pédagogique.

À l'occasion de cette inauguration, les trois ministres compétents étaient réunis, à savoir Jo Vandeurzen pour la Communauté flamande, Maxime Prévot pour la Wallonie et moi-même pour la Commission communautaire française.

Dans mon intervention, je me suis engagée à collaborer pleinement avec ces ministres pour que le programme de dépistage du cancer de l'intestin puisse continuer à se développer à Bruxelles. J'ai d'ailleurs reçu un écho plutôt positif des deux autres ministres.

Pour l'année 2015, vous savez que le Collège a pris l'engagement d'assurer la continuité des subventions par rapport à l'année antérieure. C'est donc la Commission communautaire française qui subventionnera le programme de dépistage du cancer de l'intestin, pour un coût annuel d'environ 213.000 euros.

Pour l'avenir, ma préoccupation est bien évidemment de garantir un fonctionnement optimal de ce programme au bénéfice des Bruxellois. Cela implique notamment d'éviter les discordances et les inégalités de traitement entre les Bruxellois. Cette question fait partie des nombreux dossiers à l'agenda des concertations diverses entre mon cabinet, la Communauté française et la Région wallonne.

Mon cabinet étudie en ce moment les différents scénarios possibles pour l'organisation de cette matière à l'avenir, dans le cadre d'une réflexion générale sur le futur dispositif de promotion de la santé. Aucune option n'est exclue pour le moment et ce dossier sera inscrit à l'agenda des discussions qui ont lieu régulièrement entre mon cabinet et celui de mes collègues Didier Gosuin et Guy Vanhengel, dont certaines ont déjà été évoquées récemment dans cette assemblée : Fonds tabac et assuétudes, Plan santé, etc. Le dépistage du cancer colorectal fera également partie des discussions.

Ce dossier est complexe. Il s'agit de concilier des enjeux de santé publique importants et une complexité institutionnelle qu'il est sans doute inutile de vous rappeler. Je souhaite bien évidemment que, pour cette problématique comme pour les autres liées à mes compétences en matière de santé, ce soit l'intérêt et le bien-être de la population bruxelloise qui priment. Je ne manquerai donc pas de vous tenir au courant de l'état d'avancement de la réflexion à ce sujet dans les mois à venir.

Vous m'interrogez également plus précisément sur le rôle du médecin généraliste dans le dépistage du cancer colorectal. Je pense qu'il est au centre du processus de dépistage de ce cancer, comme il est au centre de toutes les politiques de santé. Le rôle du médecin généraliste est essentiel et doit rester.

Monsieur Manzoor, je serai très franche : je ne suis pas médecin. Je ne dispose pas d'informations régulières sur les évolutions en médecine générale ou spécialisée, ainsi que sur l'apparition de nouveaux tests.

Ceci dit, ce n'est probablement pas à la Commission communautaire française de prendre des décisions sur l'arrivée de nouveaux tests. Je me renseignerai, mais je suppose que d'autres niveaux de pouvoir devront évaluer la question de ces avancées en matière de dépistage, de leur efficacité et de la facilité de les mettre en œuvre.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*